



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 28 mai 2018

**N°90/05/2018 : TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE D'ETABLISSEMENTS
SCOLAIRES - PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**

L'an deux mille dix-huit, le lundi 28 mai à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 22 mai 2018.

Etaient présents : 37

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean-Michel MUSCATELLI, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Pouvoirs : 8

Mesdames, Messieurs Véronique LAGARRIGUE à Christian PEREZ, Angèle LOUCHART à Marie-Claude BERLY, Jean Luc BUDOIA à Pierre Antoine LEVI, Nicole ROUSSEL à Annie GUILLOT, Aurélie BURATTI à Philippe FRANCOIS, Arnaud GUITARD à José GONZALEZ, Carole DUNET-SCHUMANN à Valérie RABAULT, Gaël TABARLY à Arnaud HILION

Madame Aurore KOTHE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Montauban poursuit en 2018 les travaux de mise en accessibilité de ses bâtiments tels que prévus dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée approuvé par délibération du 21 octobre 2015 et par arrêté préfectoral du 7 décembre 2015.

Le présent rapport concerne ainsi les travaux de mise en accessibilité des écoles maternelle et primaire du Carreyrat et de l'école élémentaire Malrieu Linon.

Les travaux sur ces deux établissements seront réalisés durant les vacances scolaires afin de ne pas entraver leur fonctionnement.

Leur coût de réalisation est estimé à 69 259 € HT pour l'école du Carreyrat, 74 876,93 € HT pour l'école Malrieu Linon.

Ces travaux peuvent faire l'objet de subventions de la part de la Région, à hauteur de 30 % des dépenses éligibles.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux école du Carreyrat	69 259,00 €	Région	43 240,78 €
Travaux école Malrieu Linon	74 876,93 €	Ville de Montauban	100 895,15 €
TOTAL	144 135,93 €	TOTAL	144 135,93 €

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter une participation financière auprès de la Région,
- autoriser Madame le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, et notamment toute convention à intervenir avec la Région relative à l'attribution de subventions.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

31 MAI 2018

De sa publication et/ou notification le :

31 MAI 2018

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 29 mai 2018

Maire,

Brigitte BAREGES

